Martigny, lundi 12 décembre 1938. *78me année* *No 142.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 12.50
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58

ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.

Compte de Chèques postaux II c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Courrier de Berne

De la trésorerie à la buvette

(De notre correspondant particulier)

Le début de cette session parlementaire a été marqué par un événement que d'aucuns ont qualifié de coup de théâtre alors que d'autres, toujours bien renseignés... après coup, affirmaient qu'ils l'avaient prévu de toute éternité : la démission de M. le conseiller fédéral Meyer, chef du Département des finances.

A vrai dire, seuls les intimes du démissionnaire avaient eu vent de cette décision, mûrie dans le silence et si brusquement rendue publique.

M. Meyer, qui s'en va en beauté, peut-on dire, est un sage. Il a su choisir pour « rendre le tablier » le moment le plus propice pour lui puisqu'il s'en va précisément à l'heure où le peuple suisse, dans le magnifique élan que l'on sait, venait de plébisciter sa politique.

Heureux destin que celui de l'homme qui s'en va cultiver ses laitues au moment même où ses compatriotes venaient de lui accorder un témoignage si éclatant de gratitude et de confiance !

Mais ainsi va la vie, l'annonce d'une démission aussi lourde de conséquences que celle-là se corse fatalement du problème toujours ardu de la succession. Le groupe socialiste, sans perdre une seule minute, revendiqua le siège pour l'un des siens, qui a le privilège d'être zurichois, qui jouit d'une tenace réputation de bon administrateur et qui, il y a moins de dix ans, fut déjà opposé sans succès au ministre démissionnaire : M. le conseiller aux Etats Klœti, maire de Zurich.

Il y eut alors du flottement dans les rangs des « nationaux ». Beaucoup pensaient, non sans quelques apparences de raison, à notre humble gré, que le parti socialiste, détenteur de la fraction la plus forte au Conseil national et ayant donné des preuves palpables de son assagissement depuis que certains totalitaires lorgnent du côté de chez nous, avait droit comme d'autres au privilège (plein d'embûches) de collaborer aux responsabilités gouvernementales. Au sein du groupe radical, en revanche, une majorité très nette estimait que l'heure n'avait pas encore sonné de renoncer à un siège ministériel et d'ouvrir les portes du Directoire au représentant d'un parti dont les allures, les sautes d'humeur et les volte-face ne laissent pas d'inquiéter les bons esprits.

Ce d'autant plus que le groupe radical avait en réserve une personnalité certainement éminente, M. le Dr Wetter, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, dont le Vorort permanent est à Zurich.

Nouvelle complication : M. Wetter opposa tout d'abord une fin de non-recevoir catégorique à l'offre flatteuse qui lui était faite. On insista. Il alla à Zurich, trouver parents et amis, et revint avec un suffrage affirmatif. Le cas était dès lors réglé. M. Wetter, selon toute certitude, sera sacré conseiller fédéral jeudi prochain et assumera la direction du Département de l'Economie publique. Il n'y fera nullement figure de novice, non seulement parce qu'aucun problème d'économie nationale ne lui est étranger, mais encore parce qu'il fut, plusieurs années durant, un des lieutenants principaux de M. Schulthess. Il a été, comme on le voit, à assez bonne école et l'on fonde sur lui des espoirs qui nous paraissent tout à fait justifiés. (Quant à M. Obrecht, il assumera la lourde tâche d'édifier le statut financier définitif qu'on nous a promis d'élaborer durant les trois prochaines années).

Ces « à-côtés » à vrai dire si importants pour l'avenir économique et financier de notre pays devaient fatalement reléguer à l'arrière-plan les débats parlementaires proprement dits, ce d'autant plus que le nouveau président du Conseil national, brillamment élu, avait pris l'initiative diversement commentée, de créer sous la Coupole une « buvette », à l'instar de celle qui connaît de si retentissants succès, à l'issue des débats particulièrement tumultueux, sous le toit du Palais Bourbon, à Paris.

Nous abandonnons à nos aimables et fidèles lecteurs le soin de porter un jugement sur cette innovation, dont la conséquence est de conférer au sous-sol du Palais des allures d'estaminet, vraiment peu conformes au caractère jusqu'ici si austère des couloirs parlementaires. A moins de trouver un local moins ...visible, il nous semble que cette institution devrait, elle aussi, être réformée.

Ce d'autant plus que (on n'est pas Vaudois pour des prunes) nos amis des bords du Léman viennent de demander un perfectionnement de la buvette, en ce sens que les boissons alcooliques, le vin en particulier, puissent y être débités à toutes heures de la matinée. Nous applaudirions, pour notre compte, à cette généreuse initiative, si elle ne présentait pas le danger, quand il y aura de l'électricité dans l'air, à l'étage supérieur, d'inciter les combattants à prendre des rafraîchissements éminemment propres à aggraver encore l'atmosphère tempétueuse de la salle des délibérations.

Serait-ce la preuve que nous sommes encore, malgré tout, un peuple heureux, nous relevons que l'initiative de M. Henry Vallotton, président du Conseil national pour l'an de grâce 1939, a été l'objet de commentaires beaucoup plus copieux et passionnés que les débats proprement dits, lesquels roulaient pourtant sur notre statut financier provisoire et sur le budget fédéral pour l'année prochaine, lequel boucle par un déficit coquet de 87 millions. Hélas ! c'est la carte forcée, comme l'a bien expliqué le ministre démissionnaire.

Ah ! si grâce à l'intelligence initiative de nos bons amis vaudois, il était possible de noyer à la buvette d'aussi malencontreux soucis !

P.

Après la votation du 27 novembre
Démocratie

Le succès éclatant qu'a obtenu l'arrêté fédéral transitoire sur les finances, le 27 novembre, a dépassé et de beaucoup les prévisions les plus optimistes. Nous nous en réjouissons, pour notre part, pour les multiples raisons que voici, dans l'ordre de progression : le parti radical valaisan a contribué modestement, il est vrai, à ce résultat surtuot en décidant de voter oui résolument à une majorité exempte de toute équivoque au sein de ses organes dirigeants. Il fut le seul parti politique dans notre canton à adopter cette attitude parfaitement positive et assez à temps pour permettre aux électeurs de se faire une opinion. Nous nous abstiendrons de polémiser, le correspondant *Mr.* de notre journal ayant d'ailleurs publié des observations très pertinentes à l'encontre de celles des deux journaux conservateurs valaisans de langue française. Nous relèverons seulement ce fait singulier qui marque la position qu'avait prise le parti conservateur dans ses assises de Sion : à lire ses journaux, il semble que personne n'a proposé un vote négatif cependant que sa résolution invitait ses adhérents à repousser l'arrêté. Il s'est vraisemblablement produit ce phénomène d'ordre psychologique assez commun aux assemblées publiques : l'intervention apparemment violente de M. le conseiller aux Etats Evéquoz, doublée de considérations étrangères à l'objet en discussion émises par lui ou par d'autres orateurs, a créé un courant d'opposition et même d'hostilité tel qu'il a entraîné le *non regrettable*. Cette explication est encore plus plausible si le ou les représentants des jeunes conservateurs dont on connaît mieux la tendance *insurrectionnelle* depuis l'assemblée de dimanche, 4 décembre, à Martigny-Ville, ont saisi la balle lancée par M. Evéquoz. Cela fait penser aux dissensions des socialistes français de date assez récente qui opposaient les *durs* aux *mous*. Bref, le vote affirmatif du Valais nous a comblé d'aise — et l'honorable M. Haegler, le nouveau président du parti conservateur, a dû être à la joie, lui qui a courageusement travaillé au redressement in extremis — car notre canton ne pouvait vraiment pas s'offrir la fantaisie d'un vote d'exception. Il nous faut au contraire travailler de toutes nos forces concertées pour reconquérir la confiance passablement ébranlée sur le terrain fédéral durant cette dernière décennie. Passons !

Le lendemain de la journée du 27 novembre ? C'est la marche assurée vers l'équilibre budgétaire, la consolidation de notre crédit public, de la valeur du franc suisse et... l'affirmation de la raison financière. Il n'est qu'à relever sur ce dernier point, ce qui vient de se passer au Conseil national. Dans la discussion du programme qui constituera le statut financier du pays jusqu'à la fin de 1941 et qui vient d'être adopté, diverses propositions ont été faites à l'effet d'augmenter certaines dépenses. Leurs auteurs généralement inspirés par le sombre souci de la réélection, l'année prochaine, ont passé un mauvais quart d'heure. Et le plus drôle, c'est qu'il leur a été infligé par le très courageux socialiste Robert (Neuchâtel) de son banc de rapporteur. Un socialiste donnant une verte leçon à des camarades marxistes dont celui du Valais, naturellement, en des termes qui sont à peu près ceux-ci : « Je réprouve la méthode de ceux de nos collègues qui réclament systématiquement des augmentations de dépenses. Pour eux, 2 ou 3 millions sont sans importance parce que le déficit est déjà de 87 millions. Ces collègues devraient pourtant se rendre compte que les augmentations de dépenses finissent par se traduire, tôt ou tard, par une aggravation des charges fiscales auxquelles nul ne peut échapper (pas même l'ouvrier). Cette attitude est d'autant moins admissible qu'en général la plupart de ceux qui ont proposé des dépenses se dérobent quand il s'agit de soutenir — devant le peuple — des projets imposant des sacrifices. » Bravo, collègue Robert ! Sans le savoir il est un de ceux qui rentrent dans les vues que les radicaux valaisans ont insérées dans la résolution qui a accompagné leur vote du 27 novembre. Et de fait la grosse majorité du Conseil national, se conformant également à ces vues, s'est faite la fidèle interprète de la volonté populaire en acceptant le programme financier transitoire, avec de légères modifications seulement.

***

La constatation certaine et réjouissante qui découle de la récente consultation populaire, c'est que l'esprit d'équilibre fait de bon sens et de raison du peuple suisse l'a nettement emporté. Cette qualité dominante, il l'a conservée intacte à quelques exceptions près. Notre pays peut donc être fier d'avoir apporté, une fois de plus, la démonstration du mérite, de la bienfaisance et de la supériorité du régime qu'il s'est donné il y a tantôt sept siècles. Et par une coïncidence heureuse, à trois jours d'intervalle, la France, la douce et noble France, a, elle aussi, témoigné de sa grande vitalité démocratique. Tous nous savons ou sentons que si la grande nation voisine sombrait dans la dictature, c'en serait fait de tous les régimes démocratiques. Aussi bien avons-nous suivi avec une réelle angoisse le déroulement des événements de la grève générale qui aurait pu aboutir le 30 novembre à l'installation du gouvernement de la rue en lieu et place du gouvernement légal de la République, seul souverain. Grâce au calme, au sang-froid, à l'énergie du président Edouard Daladier, la légalité et avec elle l'autorité l'ont emporté, infligeant un échec retentissant à la Confédération générale du travail et au prébendier Jouhaux, son secrétaire général. Avions-nous raison, oui ou non, en traitant dernièrement, ici même, les marxistes de révolutionnaires-chambardeurs ? La grève générale du 30 novembre, en France, a montré que les ennemis de la concorde nationale et de la production du pays sont en particulier les meneurs de certains syndicats, de vrais professionnels de l'agitation. La conclusion de cette grève, pour nous Suisses, est qu'autant le syndicalisme professionnel est respectable, autant le syndicalisme politique est blâmable et condamnable, car il tend simplement à imposer sa loi au pays.

Nous pensons donc que les invectives et les outrages rageurs et désespérés des Blum et Thorez, seigneurs des socialo-communistes de France, n'atteindront pas le chef du parti radical français, champion de l'ordre, du travail, du respect des disciplines sociales, éléments primordiaux de la Démocratie.

Berne, 8 décembre 1938. *C. C.*

Comité central des hôteliers

Le comité central de la Société des hôteliers s'est réuni à Berne, sous la présidence du Dr H. Seiler. Il a décidé d'attirer l'attention des autorités et des banques sur les conséquences économiques de ventes de plus en plus nombreuses d'hôtels suisses à des étrangers. Afin d'éviter dans la mesure du possible des fluctuations trop fortes des prix et une augmentation du personnel étranger, il faut étudier chaque cas à fond et voir si l'établissement en question ne peut pas rester dans des mains suisses ou s'il ne serait pas possible de l'affecter à un autre but.

Ces ventes devraient avoir lieu à la condition que le nouveau propriétaire contribue, comme les autres établissements, à la propagande touristique de la Suisse à l'étranger.

En passant ...

Les jeunes conservateurs réclament des places

Tantôt c'est M. Hitler qui met en péril la paix du monde, et tantôt c'est M. Mussolini.

On vit ainsi sous le régime épuisant de la douche écossaise avec de courts moments de répits et de soudaines alertes.

Cette année aura passé dans des grondements d'orage et l'on ne sait vraiment pas si la conflagration qui semblait imminente, il y a quelques mois, n'éclatera pas demain.

L'Europe en perpétuel état d'alarme attend l'heure H avec angoisse.

En Valais, les jeunes conservateurs réclament des places...

Cette guerre à laquelle on n'échappa que par miracle et qui eût confondu des millions de malheureux dans un même épouvantement dépasserait en horreur tout ce que l'imagination pourrait concevoir et pourtant son spectre effrayant rôde encore autour de nous.

Le péril demeure aussi pressant en ce dernier mois de l'année 1938 qu'au moment de la mobilisation française.

Mais les jeunes conservateurs valaisans ne perdent pas la tête : ils réclament des places...

A présent que l'appétit de l'Allemagne est momentanément satisfait, celui de l'Italie à son tour se réveille et les deux nations s'épaulant mutuellement font entendre au monde indigné leurs revendications alternées.

L'une a pris l'Autriche et démembré la Tchécoslovaquie.

L'autre a conquis l'Ethiopie et voudrait obtenir la Tunisie et la Corse.

Les jeunes conservateurs valaisans, eux, ne désirent que des places.

Ces profonds remous de l'opinion mondiale ont ébranlé notre patrie.

La pénétration allemande en Suisse exige une réaction immédiate.

Qu'on le veuille ou non l'unité nationale apparaît comme une question de vie ou de mort à ceux qui ne sont pas aveuglés par le parti pris.

C'est de notre union que dépendra finalement le salut du pays, et nous ne disposerons plus de beaucoup de temps pour la réaliser.

Minute !

Les jeunes conservateurs valaisans exigent d'abord des places.

Si l'époque était moins tragique il y aurait vraiment là de quoi rire...

Ainsi voilà des gaillards qui ont senti comme nous la gravité des événements mondiaux et qui au lieu de chercher pour leur esprit une belle cause ou un grand idéal pour leur cœur cherchent un petit siège pour leur derrière !

On apprend que M. Charles Exquis a pris la parole à Martigny comme à Fully pour critiquer âprement la collaboration des deux partis historiques.

Et l'on voudrait que l'opinion de M. Charles Exquis sur ce problème eût le don de nous émouvoir ?

Allons donc !

Cet orateur qui n'est pas encore à l'apogée de son talent ferait mieux d'imiter Démosthène et de sucer des pierres plutôt que de les jeter dans le jardin de l'adversaire !

S'il ne comprend pas que les gens ont mieux à faire aujourd'hui que de se chamailler autour d'une assiette au beurre, alors c'est que la place de ce politicien est plus à la laiterie qu'à la cantine et il n'y a pas lieu de l'écouter plus longtemps débiter ses sornettes.

Le Gouvernement valaisan qui manquait jadis d'autorité, d'équilibre et de prestige, a recouvré sa dignité depuis les dernières élections et ce n'est pas le moment d'ébranler la confiance et l'espoir que le peuple a mis en lui en lui tenant des propos de maquignons.

Qu'on travaille à une juste répartition des charges, soit !

Que les deux partis soient animés d'un esprit de justice et de paix, dans la distribution des postes, fort bien !

Mais que des ambitieux fassent tourner toute une politique autour de quelques sièges, cela devient excessif.

Au déclin d'une année particulièrement tragique, cette histoire de places nous paraît absolument... déplacée.

A. M.

A l'Union valaisanne du tourisme

(Correspondance particulière)

L'année dernière a été mise sur pied chez nous une organisation appelée à rendre les plus grands services : l'Union valaisanne du tourisme. Alors que d'autres cantons, depuis fort longtemps déjà, dépensaient des sommes considérables pour la propagande touristique, nos efforts dans ce domaine manquaient totalement de coordination et d'unité. A en juger par le rapport de gestion de ce premier exercice, rapport très complet et très fouillé, dû à M. le Dr Darbellay, secrétaire de la Chambre valaisanne de commerce, qui est aussi secrétaire de ce nouvel organisme, l'activité de notre Union touristique a été considérable. Elle s'est vouée tout spécialement à la propagande et à la publicité touristique en Suisse et à l'étranger, et ses efforts ont été couronnés de succès. Une importante campagne de publicité collective a été entreprise, par la presse, par l'affiche, la photo, par le moyen de brochures et prospectus, et les effets en furent très heureux. Cette Union touristique a déjà rendu d'appréciables services à notre hôtellerie.

Elle tenait sa première assemblée générale, le 10 décembre à l'Hôtel Terminus, à Sierre, sous la présidence de M. Amez-Droz, lequel souhaite la bienvenue aux septante participants, et salue tout spécialement M. Troillet, conseiller d'Etat, M. Bonvin, président de la commune de Sierre, et M. Gard, président du Grand Conseil, ainsi que les membres de la presse. Il a aussi le pénible devoir de rappeler le souvenir d'une des personnalités les plus connues et les plus marquantes du monde hôtelier valaisan, M. Emile Nantermod, membre du Comité, récemment décédé.

Cette assemblée fut fort intéressante par l'importance et la variété des questions touristiques soulevées. L'Union touristique valaisanne a conquis d'emblée les sympathies du public. Nous ne voulons pas entrer dans le détail de certaines questions d'ordre purement professionnel et technique. Disons que M. Darbellay, le distingué secrétaire, donna lecture d'un programme de propagande très étudié, et qui sera tout de suite mis en action.

M. le juge cantonal Otto de Chastonay se félicite du bon travail qui a déjà été fourni, et voudrait voir le Valais occuper une place plus grande dans les communications d'ordre touristique faites par radio. M. Willy Bieri, directeur de banque à Sierre, voudrait voir l'Union touristique faire une propagande plus active encore en faveur des manifestations valaisannes d'automne. M. le Dr Wuilloud attend que ce nouvel organisme s'occupe également de lutter contre l'enlaidissement des paysages valaisans sérieusement menacés par l'utilitarisme. Sa tâche est d'encourager également une meilleure tenue de nos villages, ce qui ne peut qu'être agréable à nos hôtes. Il voudrait voir le comité étudier un programme d'action précis dans ce domaine. Il faudrait instituer des concours de village pour l'ornementation des fenêtres et balcons, et il serait très utile de faire éditer un guide à ce sujet. On entend encore M. Viscolo, de Montana, qui préconise l'octroi d'un subside pour une manifestation touristique et sportive de la plus haute importance, soit les courses nationales de ski, qui se dérouleront à Montana en 1940, M. Kuntschen, qui voudrait voir augmenter le budget pour la propagande touristique d'hiver, et M. Marguerat, ingénieur, directeur du chemin de fer du Viège-Zermatt, qui rend hommage à l'effort considérable fourni par le comité pendant l'année écoulée.

M. Alexis de Courten est appelé à remplacer dans le comité M. Emile Nantermod, décédé. Le comité directeur de l'Union valaisanne du tourisme comprend donc : M. W. Amez-Droz, président, M. Haldi, vice-président, et MM. Alexis de Courten, Cyrille Sauthier et Dr H. Seiler. Le secrétariat est assuré par M. le Dr Pierre Darbellay, secrétaire de la Chambre valaisanne de commerce. Les comptes de l'année écoulée accusent une dépense de 54.000 francs. Le budget de 1939 est de 55.000 francs, dont une somme importante pour l'Exposition nationale.

La Municipalité de Sierre a très bien reçu les congressistes en leur offrant le vin d'honneur et la traditionnelle assiette valaisanne, par les soins de l'Hôtel Terminus.

La vie sédunoise

Le Théâtre de Lausanne à Sion

Le vendredi 16 décembre, à 20 h. 30, la troupe du Théâtre municipal de Lausanne, poursuivant la tradition qu'elle a établie depuis trois ans et qui a été accueillie avec faveur par la population sédunoise, jouera dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix « Le Malade imaginaire », pièce en trois actes de Molière. Composée en 1673, c'est une des comédies les plus amusantes et les plus caractéristiques de Molière, la dernière qu'interpréta le célèbre auteur-acteur puisqu'il mourut sur la scène dans le rôle d'Argan, le « malade imaginaire ». Elle vient d'être donnée avec un grand succès à Lausanne, et les mêmes acteurs se produiront à Sion : Marguerite Cavadavsky, l'inoubliable « Servante d'Evolène », incarnera « Béline », la femme d'Argan le malade, à qui Paul Ichac prêtera son entrain et sa finesse comiques, au milieu des Diafoirus, Purgon et Fleurant, médecins rocambolesques qui nous arracheront des rires irrésistibles.

Tél. 2 59 22 **BOISMONT** LAUSANNE VENNES

Traitements spéciaux des affections du système nerveux. — Désintoxications. Rééducation. Insulinothérapie, etc. Contrôle médical permanent

Nouvelles du Valais

Au Cercle patriotique valaisan de Genève

Une initiative intéressante

Programme pour l'hiver 1938-39

On nous écrit :

Il ne suffit pas, quand on fonde un groupement, de trouver un nombre suffisant de membres, de porter un beau nom, d'arborer un drapeau ou même de posséder une caisse en bonne santé. Il faut, surtout à notre époque de luttes d'idées, voir plus loin que la façade et baser son action sur un programme constructif. Ç'a été le grand mérite du Cercle patriotique valaisan de Genève de comprendre que, pour voir son œuvre prospérer, il fallait maintenir par tous les moyens entre les Valaisans de Genève et nos institutions et traditions cantonales des relations toujours plus étroites. Dès sa fondation, le Cercle patriotique s'est efforcé de développer l'attachement de ses membres à leur petite patrie. Il a vu ses efforts magnifiquement couronnés de succès lors de l'inauguration de son drapeau, manifestation qui scella sur des bases nouvelles l'entente valaisanne-genevoise.

Le Cercle patriotique ne s'arrêtera pas là. Patiemment, mais sûrement, il groupera autour de son programme tous les Valaisans de Genève qui ne veulent pas vivre en marge des institutions établies.

Lors de son assemblée d'automne, samedi 3 décembre dernier, un nouveau pas a été fait dans l'expression de ce sain fédéralisme qu'est l'amour de son canton. Le Cercle patriotique fêtera désormais, par des réunions, des conférences, l'appel de personnalités compétentes ou de groupements venus du canton, les principaux événements de notre histoire valaisanne. La première en date de ces manifestations aura lieu conjointement à la fête de Carnaval, le 28 janvier prochain. On y célébrera de façon particulièrement brillante le 140e anniversaire différé de l'indépendance du Bas-Valais. Outre la fête proprement dite et le bal traditionnel, il est prévu une conférence sur l'événement historique sus-mentionné et la participation probable de groupes venus du Valais.

Une autre innovation, résurrection, celle-là, d'une vieille coutume de chez nous, a été l'organisation, pour les longues soirées d'hiver, de ces lotos qui nous sont si familiers et qui achèveront de faire revivre à Genève notre vieux Valais. Il est à noter que les lotos sont interdits à Genève, mais que le Conseil d'Etat a bien voulu consentir une exception pour le Cercle patriotique.

L'activité de notre groupement devenant de plus en plus importante, il a fallu songer à étendre les attributions du comité qui s'est adjoint deux nouveaux membres : MM. Sauthier, architecte, dont le rayon d'action sera la Haute-Savoie, où il exerce sa profession, et M. G. Delavy, qui a été chargé des communiqués à la presse.

Le Cercle patriotique organisera, le 18 décembre prochain, son arbre de Noël toujours si fréquenté. Le 8 janvier, au Consulat valaisan, sera offert le fendant traditionnel. Enfin, ainsi qu'il a été annoncé plus haut, la fête de Carnaval sera le digne pendant de l'inoubliable journée du 23 octobre.

Que les Valaisans qui viennent à Genève en groupes ou isolément n'oublient pas qu'ils trouveront toujours auprès des membres du Cercle un accueil empressé et cordial. *D.*

Au tribunal du district de St-Maurice. — Nous apprenons que M. l'avocat Joseph Martin, de Monthey, a été désigné comme rapporteur substitut du district de St-Maurice, en remplacement de M. Marcel Gross, appelé aux fonctions de principal.

Nos félicitations sincères.

Bouveret. — † *M. Alexandre Cachat.* — (Corr. part.) Samedi 10 décembre a été enseveli au cimetière de Port-Valais, au milieu d'une grande affluence venue de toutes parts, de St-Gingolph d'où il était originaire, M. Alexandre Cachat. Né en 1882, homme aimable et aimé de tous, propriétaire d'un garage et atelier de réparations de vélos à Bouveret, qu'il aurait développé si la maladie ne l'en avait empêché. Cependant, rien ne faisait prévoir ce départ si brusque.

Membre fondateur de la musique l'« Etoile du Léman », il s'était fait apprécier par ses beaux chants de baryton dans le « Cantique suisse » et la « Marseillaise », joués sur le quai de la gare aux malheureux rapatriés de la guerre 1914-18 à leur passage.

A son épouse, à ses enfants qui l'ont entouré de tant de soins et de dévouement, nous présentons nos sympathies bien émues.

Alexandre Cachat fut également membre assidu de la section de sauvetage comme équipier ; aussi la société lui a-t-elle adressé un dernier hommage sur sa tombe ; nous joignons un dernier adieu à celui de tous ses parents et amis.

Des amis de la musique.

Dans l'armée. — Nous apprenons que le Département militaire fédéral a promu au grade de lieutenant des Troupes légères le Cpl Albert Roduit, de Saillon, qui a été versé à la Cp. cycliste valaisanne III-1. Nos félicitations.

Juste contravention. — La gendarmerie de Brigue vient de dresser contravention, pour infraction à la loi sur la pêche, à un propriétaire de camion, qui n'avait rien trouvé de mieux, en vidangeant sa machine, que de verser l'huile dans le Rhône.

Nomination. — Mgr Henri Petit, révérend vicaire général à Genève, a été nommé chanoine honoraire de l'Abbaye de St-Maurice. A cette occasion, des toasts ont été échangés entre Mgr Burquier et Mgr Petit.

Le Valais désempoussiéré. — On lit dans la *Revue automobile :*

« Le Valais désempoussière les routes ne possédant pas encore leur revêtement définitif. Il a fait appliquer en 1938, sur 350 km., du chlorure de calcium. Les usagers s'en sont déclarés très satisfaits.

» Sur les voies présentant un plus grand trafic, ou lorsque le sol ne permettrait pas le chlorure de calcium, l'Etat du Valais a créé de chaque côté des bandes de roulement avec un mélange de goudron, de benzol et d'huile asphaltique. Méthode satisfaisante et économique, plus de 100 km. Le Valais en prévoit la continuation en 1939 sur toutes les routes où le besoin s'en fait sentir. Les revêtements ne constituent que des ravaux d'entretien provisoires ; ils ne font pas abandonner les améliorations prévues et les revêtements définitifs. »

Un gros incendie. — Un incendie a détruit complètement à Lalden, deux maisons d'habitation et plusieurs granges. D'après les premiers résultats de l'enquête, c'est un enfant de 4 ans qui en s'amusant avec des braises, a mis le feu à des matières inflammables se trouvant dans une grange. Le feu se serait ensuite communiqué aux autres bâtiments. Les dégâts matériels sont très importants, couverts en partie par une assurance.

A M. A. T., de la « Patrie valaisanne ». — M. A. T. interprète à sa manière la retraite de M. Meyer, mais il prend avec la vérité de telles libertés que nous renonçons à le suivre sur ce terrain. A bout d'arguments, battu mais non content, il a recours à la grossièreté et à l'injure. Tant pis pour lui. *(Mr.)*

Un triste anniversaire. — (Inf. part.) Il y a exactement un an aujourd'hui que la fièvre aphteuse éclatait en Valais. On constate avec plaisir que les autorités ont pu réprimer le fléau et il faut espérer que le canton, plus heureux que d'autres, ne verra pas le retour de l'épizootie.

La vie à Martigny

La mort du brigadier de gendarmerie Pierre Briguet

Samedi matin, la nouvelle se répandait à Martigny que le brigadier Briguet venait de mourir pendant la nuit. On savait qu'il était malade depuis quelques jours, mais rien ne pouvait laisser prévoir une fin aussi subite.

Agé de 62 ans, le défunt venait de terminer ses quarante ans de service ; c'est en 1926 qu'il fut nommé brigadier à Martigny, succédant au brigadier Claivaz à la tête de l'arrondissement de police qui réunit les districts de Martigny et Entremont ; auparavant il était caporal à Martigny-Bourg.

Militaire dans l'âme, représentant de l'autorité, le brigadier Briguet fut un homme de devoir, un modèle. Il avait compris les besoins de la population et savait par son tact et son doigté faire appliquer les lois les plus difficiles sans heurter quiconque.

Il réussit notamment à convaincre les agriculteurs de la nécessité d'éclairer leurs chars. Il fut pour la commune un précieux collaborateur.

Dans l'accomplissement de sa charge, il n'oublia jamais qu'il était un homme, et un homme de cœur. Combien de fois a-t-il arrangé des affaires délicates et secouru la misère !

Il avait la confiance de ses chefs et se vit confier à plusieurs reprises l'instruction des jeunes gendarmes.

Lors de l'inauguration du monument élevé en souvenir des internés français décédés dans la région, il commanda, et avec fierté, le peloton de la gendarmerie.

Il y a 10 jours à peine nous l'avons rencontré pour la dernière fois, et comme nous lui proposions d'aller trinquer le verre de l'amitié, il nous répondit négativement : « Je ne puis plus », dit-il.

Jusqu'à la limite de ses forces, il s'acquitta de son devoir et ne se reposa que lorsqu'il ne put faire autrement. C'est une belle figure qui disparaît.

Nous adressons à son épouse, à sa famille, nos plus sincères condoléances. La population conservera longtemps le souvenir de ce bon serviteur de l'ordre et de l'Etat que fut le brigadier Pierre Briguet. *Mr.*

L'ensevelissement aura lieu mardi à 10 h. 30.

Chœur d'Hommes

Le Chœur d'hommes de Martigny donnera ces jours prochains la revue « Tout va très bien ». Ces représentations chantantes n'amèneront pas seulement au Casino la population de Martigny, mais également celle des environs. En effet, les divers tableaux peuvent être compris de tout le monde et les habitants des localités du canton peuvent y trouver le même plaissr. Ainsi qu'il est indiqué aux annonces on est prié de retenir ses places aux 2 bureaux de location. Pour mercredi, train de nuit.

A l'Etoile, ce soir lundi :

prolongation de « Sœurs d'Armes »

N'hésitez pas. Allez voir *Sœurs d'Armes* qui passe ce soir à l'Etoile, à la demande de nombreuses personnes. Vous vous passionnerez en apprenant l'histoire de Louise de Bettignies, arrêtée par les Services de contre-espionnage allemands.

Le 15 mars 1916, et en présence du général Von Bissing, gouverneur général de la Belgique, le Conseil de guerre, dans le cadre somptueux du Sénat, au Palais des Représentants à Bruxelles, juge les deux prévenues : Louise de Bettignies et Léonie Vanhoutte.

Sera-t-elle passée par les armes ?

Vous le saurez ce soir, en allant à l'Etoile.

Les clarinettes

1res, 2es, 3es, flûtes et saxophones sont priés d'assister à la répétition partielle demain mardi à 20 h. 30.

Confédération

Une aide fédérale pour les vignerons

Le Conseil fédéral a adopté, dans sa séance de vendredi, un projet du département fédéral de l'économie publique qui devra encore être soumis aux Chambres fédérales au cours de la présente session et qui prévoit une action de secours en faveur des vignerons de la Suisse romande et de la région du lac de Bienne qui ont subi des dommages causés par le gel de ce printemps de funeste mémoire.

Les enquêtes individuelles effectuées dans les cantons viticoles de la Suisse romande ont permis de constater que les dégâts causés par le gel pouvaient être estimés à 24 millions de francs. Une requête commune des directeurs cantonaux d'agriculture de la Suisse romande demande une action fédérale de secours portant sur 8 millions de francs.

Sur la proposition du Département fédéral de l'économie publique, le Conseil fédéral a décidé de proposer aux Chambres l'octroi d'un crédit de cinq millions de francs, dont trois millions seront prélevés sur le fonds en faveur de la viticulture qui, à la fin de l'année, atteindra environ six millions de francs. Les autres deux millions de francs seront prélevés sur le budget ordinaire de la Confédération. Mais il n'en résultera aucune charge directe supplémentaire pour la Confédération puisque, par suite de l'augmentation des importations de vin à la suite de la récolte déficitaire de cette année, on peut raisonnablement escompter une augmentation correspondante du produit des droits de douane. Ce projet serait adopté par les Chambres encore au cours de la présente session.

Les Lausannois repoussent une augmentation d'impôt

La votation référendaire lausannoise sur l'arrêté d'impôt communal pour 1939 a donné les résultats suivants : 4181 oui et 9852 non, soit une majorité de 5670 non.

La votation fédérale du 22 janvier

Le grand comité du mouvement des Lignes directrices annonce au sujet de la votation populaire qui aura lieu le 22 janvier 1939, qu'il a décidé de retirer l'initiative présentée sur la clause d'urgence et de recommander l'acceptation du contre-projet.

Prolongation des écoles de recrues

(Correspondance particulière)

On eût dit, il y a quelque temps déjà et surtout chez nos Confédérés de la Suisse allemande, que notre défense nationale était compromise si l'on ne prolongeait pas tout de suite d'un mois au moins la durée des écoles de recrues.

Avec une précipitation que rien ne justifie la proposition était faite de soumettre aux Chambres fédérales dans la présente session de décembre des dispositions légales portant à 4 mois la durée des dites écoles et de les mettre en vigueur dès le début de 1939.

Le Suisse ayant la bonne réputation du calme et de l'étude approfondie des questions, il ne devrait pas s'en départir et se laisser aller à un affolement que rien ne justifie en l'occurrence.

Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas péril au maintien du statu quo en 1939, année qu'il faudra employer à étudier sous toutes ses faces ce grave problème.

On peut se demander, en effet, si, avec un meilleur emploi du temps dans les écoles de recrues, on ne pourrait pas atteindre le résultat désirable avec la durée actuelle.

Nombre d'officiers sont d'avis que, sans négliger l'école du soldat que l'on a sottement désignée sous le vocable de « drill » et qui est nécessaire dans une certaine mesure, il serait possible d'affecter plus de temps au service en campagne et à la connaissance des nouvelles armes.

Ce premier point a une importance capitale et nous avons l'impression qu'il n'a pas encore fait l'objet d'un examen suffisant.

L'année 1939 verra la fin de la réorganisation des troupes. A chaque jour suffit sa peine.

D'autre part, quelle sera la répercussion de la prolongation des écoles de recrues sur le recrutement des cadres ? Un capitaine doit faire 4 écoles de recrues pour arriver à son grade, sans compter les autres services spéciaux, toujours plus nombreux, auxquels il est astreint. Il sera extrêmement difficile d'arracher le citoyen à ses occupations civiles pour d'aussi longues périodes.

Résultat ? Le corps des officiers ne comprendra plus que des instructeurs, des fonctionnaires et des rentiers. Ce serait déplorable à plusieurs points de vue.

Nous n'examinerons pas le côté financier de la question parce que le contribuable suisse n'est pas encore épuisé à fond et que nos autorités sont d'une fécondité admirable dans le domaine des inventions fiscales.

Nous pouvons espérer que nos hommes politiques s'inspireront des considérations énumérées ci-dessus et d'autres encore que soulève cette étude. Nous en avons déjà une preuve dans la décision prise par les commissions des Conseils législatifs de ne pas préparer la discussion pour la présente session. Nos députés se sont rendus compte de la complexité du problème, inconciliable avec l'examen en grande vitesse du projet.

Colonel Couchepin.

La défense spirituelle du pays

Le Conseil fédéral a pris vendredi l'arrêté suivant sur la sauvegarde du patrimoine spirituel de la Confédération :

« Il est ouvert, pour maintenir et faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération, un crédit de 500.000 francs par an, qui figurera chaque fois au budget.

L'administration de ce crédit sera, conformément aux dispositions ci-après, confiée à une fondation de droit privé qui portera le nom de Fondation Pro Helvetia.

Un montant de 100.000 francs, prélevé sur le premier des crédits annuels que prévoit l'article premier, constituera le capital de la fondation Pro Helvetia. Celle-ci ne pourra employer que les intérêts de ce capital.

La fondation Pro Helvetia sera organisée selon les principes suivants :

1. L'assemblée de la fondation se composera du conseiller fédéral chargé du Département de l'Intérieur, lequel la présidera d'office, et des représentants que voici : deux de chaque canton, nommés par les Départements de l'instruction publique ; un de chacune des sept Universités cantonales, un de l'Ecole politechnique fédérale, un de l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall, un de chacune des grandes associations culturelles de la Suisse ; la première liste de ces associations sera établie par le Département fédéral de l'Intérieur ;

2. L'assemblée de la fondation élira un conseil de fondation de onze membres, dans lequel devront être représentés les différentes régions linguistiques, les différents milieux culturels, les femmes et la jeunesse universitaire ; l'assemblée nommera également trois vérificateurs des comptes ;

3. Les statuts de la fondation, qui seront établis par l'assemblée constitutive, seront soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Le programme annuel de travail élaboré par le conseil de la fondation et le budget de celle-ci seront soumis à l'approbation du Département fédéral de l'Intérieur. La fondation ne procédera elle-même à l'exécution de son programme que dans la mesure où il ne lui sera pas possible de la confier à des institutions ou associations existantes.

Afin de développer l'instruction civique et l'éducation nationale, la Confédération prendra à sa charge les deux tiers des frais des cours que les cantons ou la conférence des chefs de départements de l'instruction publique organiseront pour former des maîtres d'instruction civique. La Confédération mettra à la disposition des cantons, pour l'instruction civique post-scolaire, un matériel d'enseignement intuitif approprié aux différentes régions linguistiques ;

La Confédération allouera des subventions :

1. pour des manuels suisses destinés aux écoles moyennes ;

2. pour l'organisation de cours de vacances dans les Universités, à l'intention des étudiants d'autres régions linguistiques, en tant que ce sera nécessaire afin d'assurer la gratuité de ces cours ;

3. pour compenser la perte de recettes que les Universités subiront en accordant des réductions de taxes à des étudiants suisses d'autres régions linguistiques.

Ces différentes subventions ne devront pas dépasser 50 % des frais totaux. Le crédit pour ces subventions sera régulièrement porté dans le budget de la Confédération.

Cet arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre en vigueur immédiatement. Le Conseil fédéral est chargé de son exécution. »

La vie sierroise

L'installation du nouveau pasteur

Hier a été installé dans le temple protestant de Sierre, en présence de M. Bonvin, président de la commune, et de M. de Werra, préfet, le nouveau pasteur de la communauté protestante de Sierre, M. Charles-Théodore Hahn, ci-devant pasteur de l'église Sainte-Anne, à Londres.

Des allocutions ont été prononcées par MM. Rœmer, pasteur de l'Eglise française de Berne, Richon, président de la communauté protestante de Sierre, et par M. Hahn. Au dîner qui a suivi, des discours soulignant la bonne entente régnant à Sierre entre les deux confessions ont été prononcés par MM. Bonvin et de Werra.

Vous qui avez gagné le 5 décembre...

... Puisque la chance vous a souri, profitez-en et... faites-en profiter chacun C'est le moment d'augmenter vos achats dans le commerce local.

LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE

Pour protéger la démocratie

L'arrêté du Conseil fédéral

L'arrêté du Conseil fédéral réprimant les actes contraires à l'ordre public et instituant des mesures pour protéger la démocratie dit :

Article premier. — Celui qui aura entrepris de renverser ou de compromettre d'une manière illicite l'ordre fondé su la Constitution de la Confédération ou d'un canton, celui qui, en particulier, aura favorisé une propagande étrangère tendant à modifier les institutions politiques de la Suisse sera puni de l'emprisonnement pour un an au plus ou d'une amende de 2000 francs au plus.

Les deux peines pourront être cumulées.

Sont réservés les articles 45, 46 et 48 du Code pénal fédéral, l'arrêté du 21 juin 1935 tendant à garantir la sûreté de la Confédération et la loi fédérale du 8 octobre 1936 réprimant les atteintes à l'indépendance de la Confédération.

Art. 2. — Celui qui publiquement aura lancé ou propagé sciemment une information inexacte ou déformée de nature à compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération, celui qui, publiquement et d'une manière systématique, aura bafoué les principes démocratiques qui sont à la base de la Confédération et des cantons, notamment celui qui sciemment aura lancé ou propagé à ces fins des informations inexactes, celui qui publiquement aura excité à la haine contre certains groupes de la population en raison de leur race, de leur religion ou de leur nationalité, celui qui aura contrevenu aux règles établies par les autorités fédérales au sujet des groupements politiques étrangers, celui qui aura contrevenu à une interdiction de publier un journal décrétée par le Conseil fédéral ou à des mesures instituées contre les menées communistes et la propagande subversive (arrêtés du Conseil fédéral du 26 mars 1934, des 6 et 17 juillet 1934, du 2 juillet 1935, du 3 novembre 1936 et du 27 mai 1938), celui qui aura contrevenu aux interdictions et décisions prises par le Conseil fédéral ou les autorités compétentes des cantons en application du présent arrêté sera, si aucune disposition plus rigoureuse n'est applicable, puni de trois mois d'arrêts au plus ou d'une amende de 2000 francs au plus.

Les deux peines pourront être cumulées.

Art. 3. — Les dispositions générales du Code pénal sont applicables.

Les infractions prévues dans le présent arrêté relèvent de la juridiction pénale fédérale. Le Département de justice et police peut déléguer l'instruction et le jugement aux autorités cantonales.

Art. 4. — A moins qu'il ne s'agisse d'interdictions et de décisions prises par les autorités des cantons, la poursuite judiciaire des infractions aux articles premier et 2 ne peut être ouverte qu'avec l'assentiment du Conseil fédéral.

Sans attendre la décision de ce dernier, le procureur général pourra, conjointement avec les agents de la police judiciaire, prendre les mesures conservatoires qui sont nécessaires (art. 105 de la loi sur la procédure pénale).

Art. 5. — Le Conseil fédéral peut dissoudre les groupements ou entreprises qui compromettent la sûreté extérieure ou intérieure du pays, ou limiter ou interdire leur activité politique et confisquer leurs biens.

Le Conseil fédéral peut, au besoin, interdire expressément certaines formes de propagande dirigées contre les fondements politiques et culturels de la Suisse.

Art. 6. — Alors même qu'aucune personne déterminée ne peut être poursuivie ou condamnée, le Conseil fédéral peut interdire pour six mois au plus, ou définitivement en cas de récidive, les journaux ou périodiques qui ont servi à l'exécution d'un des actes prévus dans le présent arrêté. Dans les cas de peu de gravité, il peut adresser d'abord un avertissement.

Art. 7. — Les autorités cantonales compétentes doivent interdire les manifestations, en particulier les assemblées et les cortèges, dont il y a lieu d'admettre qu'elles seront une occasion d'infraction au présent arrêté ou de provocation à une telle infraction. Au besoin, le Conseil fédéral prononce lui-même l'interdiction.

Art. 8. — L'arrêté entre en vigueur le 15 décembre 1938. Il aura effet jusqu'à ce que l'Assemblée fédérale ait légiféré sur la matière.

SPORTS

Assemblée des délégués de l'association valaisanne de gymnastique

(Corr. part.) Cette dernière eut lieu ce dimanche 11 décembre dans la grande salle de l'Hôtel de la Planta à Sion. Alors que les présidents des sections, pour des questions purement administratives, étaient convoqués le matin déjà, c'est à 13 h. 30 que M. Sidler, président de l'association, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux 70 délégués représentant 23 sections de toutes les régions du canton. M. Sidler salue particulièrement la présence de M. Allet, conseiller communal de la ville de Sion et président d'organisation de la prochaine fête cantonale de gymnastique, de M. Hubert, inspecteur cantonal de gymnastique, de M. Boll Emile, membre honoraire fédéral, des membres honoraires cantonaux Bohler Jules et Antoniolli, ainsi que des vétérans cantonaux Morard et Grand Ferdinand.

Le président passe immédiatement à l'ordre du jour qui est très chargé et donne la parole à M. Gay, secrétaire, pour la lecture du protocole de la dernière assemblée de Vouvry. Ce dernier est accepté sans objection et avec remerciements à l'adresse du dévoué secrétaire. M. Gatlen, trésorier de l'association, présente ensuite les comptes ainsi que le budget pour 1939 ; ces derniers sont également acceptés, cela sur proposition des vérificateurs de comptes. C'est ensuite au tour de M. Ernest Sidler (Martigny) de nous exposer son brillant rapport présidentiel. Ce dernier nous rappelle tout d'abord que l'association valaisanne de gymnastique se compose actuellement de 26 sections groupant 1130 gymnastes ; il remercie ensuite le Conseil d'Etat et spécialement M. Pitteloud, chef du Dépt de l'Instruction publique qui a introduit chez nous l'inspectorat gymnastique obligatoire dans les écoles. M. Sidler relate que deux membres nous ont quittés cette année, ce sont M. Hartmann E., honoraire fédéral, et Roserens Albert, président d'honneur de la section de Riddes ; l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces chers disparus.

Le président félicite toutes les sections qui ont défendu les couleurs valaisannes à Bulle ; il relate les brillants résultats acquis par la section de Sierre qui se classa 1ère de la 4ème division, ainsi que de nos collègues Gander de Chippis, 1er aux éliminatoires du championnat suisse aux engins à Lausanne, et Siggen d'Uvrier qui a acquis des lauriers à la fête fédérale des athlètes à Winterthour. Le président remercie ensuite la section de Sierre d'avoir lancé l'initiative de doter nos pupilles d'un drapeau cantonal qui sera inauguré lors de la prochaine fête cantonale à Sion, fête coïncidant avec le 40e anniversaire de la fondation de l'association valaisanne de gymnastique.

M. Allet, conseiller communal, salue les délégués au nom du Conseil communal de Sion, et nous fait un magnifique exposé sur l'organisation de la prochaine fête cantonale à Sion qui revêtira un cachet tout spécial. On entend ensuite les magnifiques rapports de MM. Reichmuth, président du comité technique, Brunner, président de la commission de jeunesse, Morand, président de la commission de propagande, et Rentsch pour la commission des cours préparatoires.

Le président procède ensuite à la distribution des diplômes de membre honoraire cantonal à M. Reichmuth, Viège, de vétérans à MM. Andréoli et Antonioli, Sion, et enfin les diplômes de moniteurs chefs aux moniteurs Bohler Louis, Sion, et Kuster Antoine, Brigue. Les délégués décident ensuite la participation du Valais à l'Exposition nationale de Zurich. Une section du canton désignée par le comité technique sera chargée de représenter nos couleurs à Zurich. M. Hubert, inspecteur cantonal de gymnastique, remercie ensuite le comité cantonal de l'avoir invité à cette assemblée et nous dit tout le plaisir qu'il a de constater de réjouissants progrès dans notre gymnastique scolaire. Quelques orateurs prennent encore la parole et M. Sidler déclare close cette assemblée qui dura près de 6 h. et fut animée d'un bout à l'autre du sentiment de discipline et de courtoisie qui caractérise nos gymnastes.

F. W.

Un début prometteur

(Corr. part.) Hier devant 500 spectateurs l'équipe de football de Salvan a battu celle de Finhaut par le score éloquent de 10 à 0. Malgré un beau jeu des visiteurs, ils durent s'incliner devant la technique et le cran de nos joueurs. Il est vraiment dommage de constater que la commune ne fasse rien pour encourager nos valeureux sportifs. La population, pourtant, a hier témoigné de son attachement à la jeunesse de son village, en venant nombreuse acclamer les prouesses de ses joueurs. Nous attendons donc que bientôt les représentants au Conseil veuillent bien y mettre du leur, pour que nous puissions avoir un terrain nous permettant de faire encore mieux et ainsi développer les forces de nos jeunes joueurs.

Un spectateur enthousiasmé.

Le prix des céréales

Le Conseil fédéral a fixé comme suit les prix d'achat des céréales indigènes de la récolte de 1938 : froments Standard I, 25 fr. ; froments Standard II, 25 fr. 50 ; froments Standard III, 26 fr. ; méteil, 22 fr. 60 ; seigle, 20 fr.

Des blocs d'argent de 90 kg.

On a trouvé tout récemment dans les mines d'argent de Kongsberg, en Norvège, les plus gros blocs extraits depuis 1907. Il s'agit d'un bloc de 90 kg. et d'un autre de 80 kg. On ne les a pas encore fondus, mais on est presque certain qu'ils sont remplis d'argent pur jusqu'au milieu.

Madame Cécile BRIGUET, à Martigny-Ville ;
Mademoiselle Marie-Thérèse BRIGUET, en religion Sœur Marthe-Cécile, à Bex ;
Madame et Monsieur Jean ANDEREGGEN-BRIGUET et leurs enfants Jean-Pierre et Marguerite, à Brigue ;
Madame et Monsieur Joseph GIROUD-BRIGUET, à Martigny-Bâtiaz ;
Mademoiselle Marie-Thérèse COQUOZ, à St-Maurice
ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Pierre BRIGUET

Brigadier de Gendarmerie

leur cher et regretté époux, père, grand-père chéri, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Martigny-Ville le 10 décembre 1938, dans sa 62me année, après une courte maladie chrétiennement supportée, muni des Secours de la Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny-Ville, le mardi 13 décembre 1938, à 10 h. 30.

La famille de Monsieur Albert DESFAYES, *très sensible à la sympathie qui lui a été témoignée dans son grand chagrin, prie toutes les personnes qui y ont pris part, ainsi que les contemporains de 1870, de trouver ici l'expression de sa vive gratitude.*

Yvorne, le 10 décembre 1938.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

et vous vous lèverez le matin plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Frs 2.25.

Madame Emile COPT, à Orsières ;
Monsieur Ulysse COPT, à Orsières ;
Monsieur Louis COPT, à Orsières ;
Monsieur et Madame Henri COPT et leur fille Lucienne, à Orsières ;
Monsieur Maurice COPT, en Amérique ;
Les familles Camille DARBELLAY, Louis THEUX, à Orsières, et Emile POUGET, à Martigny ;
ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Emile COPT

leur cher époux, père, frère, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à l'affection des siens le 10 décembre, dans sa 52me année, après une courte et pénible maladie courageusement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Orsières, le mardi 13 décembre, à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part

Madame Lina VOLLUZ-DONDAINAZ *et ses enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.*

Très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du deuil cruel qui vient de la frapper, la famille de M. Pierre SAUDAN *remercie toutes les personnes qui y ont pris part.*

La famille de Monsieur Arthur VOLLUZ, *à Charrat, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil et tout particulièrement la classe 1898.*

PHOTOS EN COULEURS
Encore assez tôt pour Noël
Darbellay, Martigny

Enfin !...
La fameuse liqueur du
GD ST-BERNARD
Livrée dans un cruchon artistique digne de ses qualités...
Voilà le cadeau qui fera plaisir à tous vos amis...
Nous adressons franco dans toute la Suisse, port et embal. compris, fr. 10.—
Distillerie MORAND
Martigny

ÉTOILE Ce soir lundi prolongation de
„Sœurs d'Armes"
Ce film illustre la vie héroïque de Louise de Bettignie et de Léonie Vanhoutte — DERNIÈRE SÉANCE

Pour les Fêtes
Faites vos achats dans la localité.
Grand choix d'
Articles pour Cadeaux
en
Horlogerie - Bijouterie
Orfèvrerie - Optique
Pendulettes - Pendules
Louis Tomasi, St-Maurice

LÉGUMES à vendre départ gare
Choux blancs 100 kg. 12 fr., choux rouges fr. 17.—, choux marcelins fr. 16.—, choux-rave beurrés fr. 9.—, fourragers fr. 5.—, carottes de sable à bouillon rouges fr. 15.—, de terre noire fr. 12.—, carottes jaunes-orange fr. 12.—, racines à salade fr. 13.—, poireaux verts fr. 15.—, raves blanches fr. 8.—, céleris pommes fr. 25.—, oignons moyens fr. 25.—, scorsonères fr. 50.—. *A partir de 25 kg. le prix de 100 kg.*
Se recommande :
E. Guillod-Mora, Nant-Vully

Sacs de dames
Magasin de L'Imprimerie Nouvelle
A. MONTFORT, Martigny

Vente aux enchères

de meubles et objets anciens

(Tapis, tableaux, gravures, porcelaines, pendules, etc.)

Jeudi 15 et Vendredi 16 décembre

Au Lausanne-Palace, à Lausanne

De 10 h. du matin à 12 h. et dès 14 h., les soussignés procèderont à la vente aux enchères, aux conditions d'usage, *d'un lot très important de beaux meubles et objets divers* provenant, entre autres, d'une succession, au nombre desquels figurent notamment :

Un tableau : « Le Pardon » de Eug. Burnand,
Un piano Steinway, mi-queue,
Meubles de styles divers : salons Ls XIV et Ls XV, salle à manger anglaise, bahuts, buffets et armoires, bureaux ministres et de dames, plusieurs commodes, un dressoir, vitrines, coiffeuses, tables, guéridons, tables à jeux, canapés, fauteuils, chaises, pendules, escabeaux, consoles, lits complets et bois de lit, lustres, lampadaires, etc., de tous genres,
Faïences et porcelaines : vases, potiches, plats cache-pots, vasques, lampes, Chine et hollandais ; service porcelaine Vieux Paris, cristaux, etc.,
Tapis : Orient et Aubusson, une peau d'ours blanc, une couverture chinchilla, tentures orientales, etc.,
Argenterie : plats, pots, services divers, candélabres, bougeoirs, huiliers, salières, théières, coupes, etc.,
Tableaux : peintures, gravures, aquarelles, etc.

Les objets mis en vente représentent environ 300 pièces, en bon état, constituant un choix aussi varié qu'intéressant.
L'exposition aura lieu *mercredi 14 courant dès 10 h. le matin,* sur place, dans la grande salle du Lausanne-Palace.
Pour tous renseignements, s'adresser aux chargés de la vente :

Aug. SEILER
Antiquaire
Rue du Lac 3, **Vevey**

Louis KOHLER
Agent d'affaires patenté
Rue du Midi 9, **Lausanne**

PIANOS
Harmoniums

neufs et d'occasion. Vente. Location. Accordage. Réparations.

RADIOS

H. Hallenbarter, Sion

Viande bon marché

	LE KG. FR.
Hâchée sans nerfs	1 20
Désossée pr charcuterie	1.50
Morceaux choisis pour salaison	1.80
Boyaux	12 ct. le mètre

Expédition soignée par retour du courrier. ½ port payé

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
VEVEY, tél. 51.982

Nos magasins sont parés pour les fêtes

DANS LE HALL
DÉCOR DE NOËL
AU 1er ÉTAGE
CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE
AU 2ème ÉTAGE
LES SPORTS D'HIVER

TOUS NOS RAYONS EXPOSENT UN CHOIX CONSIDÉRABLE D'ARTICLES QUI VOUS PERMETTRONT DE FAIRE AUTOUR DE VOUS

beaucoup d'heureux

A RETENIR
PENDANT TOUT LE MOIS DE DÉCEMBRE
NOS MAGASINS RESTENT OUVERTS TOUS LES JOURS
jusqu'à 18h 30
MÊME LE SAMEDI

Les Dimanches nos magasins ne seront pas ouverts

GRANDS MAGASINS
INNOVATION S.A.
LAUSANNE · RUE DU PONT

Grande Liquidation
JURIDIQUE

Rabais 40 % **Rabais 40 %**

à **Bex-les-Bains,** Rue de l'Avançon
Ancienne épicerie DONDEYNAZ

Chaque jour, jusqu'au 31 décembre seulement, l'Office des Faillites de Bex offre à vendre de gré à gré les marchandises suivantes :

Pullowers et complets pour garçons
" dames
Robes et manteaux dames
Corsets
Lingerie dames : pyjamas et chemises toile
Vitrages, tissus
Peluche et astrakan
Chapeaux d'hommes Nos 55, 57, 58 et 59
Chemises de travail No 37
Manteaux pour garçonnets et nombreuse autre marchandise

Rabais de 40 % Rabais de 40 %

Paiement comptant — Pas d'échange
Heures d'ouverture : 9 à 12 heures, 14 à 17 ½ heures.
Ouvert le samedi tout le jour
BEX, le 9 décembre 1938. Le préposé aux Faillites : H. Barbezat

N'oubliez pas que chacune de nos annonces peut vous rendre service

Grande Salle de l'Hôtel de la Paix, Sion
Vendredi 16 déc., à 20 h. 30
Sous les auspices de la Société des Amis de l'Art
La Troupe du Théâtre de Lausanne
dans **Le Malade Imaginaire** Comédie en 3 actes de Molière.
PRIX DES PLACES : Fr 1.50, 2.—, 2.50 et 3.— (droit compris)
Location chez Tronchet

Pax *assurances sur la vie*

un placement de tout repos, même en temps de troubles et d'insécurité

Agence générale J. Tercier, Grand Pont 2, Lausanne

PAX, SOCIETE SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE, BALE
Institution mutuelle fondée en 1876

Au Casino-Etoile
MARTIGNY
20-21-23 décembre
(Mardi - Mercredi - Vendredi)

„Revue tout va très bien"

Revue locale-régionale en **3** actes et **25 tableaux.** 40 acteurs et choristes, 15 chansons et pots-pourris dans des décors nouveaux. Accompagnement avec piano et orchestre. **3 bonnes heures de gaieté !**

Retenez vos places dès aujourd'hui à la Librairie Gaillard et au Bar du Casino, afin d'éviter l'encombrement aux portes — Consultez les affiches

Train de nuit mercredi 21

Feuilleton du *«Confédéré»,* No 9

MAGALI

Le Prisonnier de Bérengère

— Vos cheveux ? s'exclama Rosine, incrédule.

— Dame. Je n'avais pas de fausses boucles, vous pensez bien. Alors, j'ai poudré les miens, puis je les enroulés sur un bâton. Ils ont fort bien tenu, vous voyez.

La jeune d'Etchebarne parut suffoquée.

— Fort bien, en effet, répliqua-t-elle, d'une voix dépouillée de sa cordialité première. Mais quelle idée de garder des cheveux longs, alors que la mode est aux cheveux courts !

— Oh ! vous savez, moi, la mode ! rétorqua Bérengère avec un rire insoucieux.

Rosine d'Etchebarne l'interrompit pour déclarer sur un ton légèrement protecteur :

— Je vous remercie d'avoir contribué à l'éclat de ma soirée par votre idée originale. Vous viendrez goûter un de ces jours, n'est-ce pas ?

— Quand Mlle Edwige sera rentrée, promit la petite, se préparant à prendre congé.

— Attends ! Je t'accompagne.

D'autorité, l'abbé d'Etchebarne l'entraînait.

Tandis qu'ils descendaient l'escalier — le curé, agile et souple en dépit de son âge — elle, fine et gracieuse dans le raide mouvement de ses robes à cerceaux, des plaisanteries les suivirent :

— Voilà Monsieur le curé qui va flirter avec Mlle de Fleurville.

L'abbé se retourna et lança gaiement :

— Tiens... Elle et moi, nous sommes de la même époque !

* * *

Dans la cour dallée, la voiture archaïque attendait, un peu en retrait des autres, comme honteuse de sa vieille capote et de sa peinture déteinte. Un tapage grondant de roues et de moteurs emplissait l'allée que balayait le pinceau des phares.

— Ce pauvre Basile doit mourir de sommeil, exprima gentiment Bérengère qui cherchait de l'œil son équipage. Il n'est pas habitué à veiller si tard...

— Comment va Mlle de Rovel ? s'informa l'abbé, en guidant sa petite compagne vers le véhicule.

— Elle est presque guérie. Je crois qu'elle va rentrer demain. Et ce n'est pas malheureux, soupira la jeune fille. J'ai toujours peur que quelque chose ne cloche en son absence. D'autant que le docteur avait défendu qu'on la troublât pendant la retraite qu'il lui a imposée à la maison de santé. Alors, j'ai dû prendre sur moi toutes les responsabilités. Ce n'est pas qu'elles soient bien terribles, fit-elle avec ce rire charmant qui semblait sortir d'une gorge d'oiseau, mais enfin, je suis si peu habituée.

— Je suis sûr que tout s'est très bien passé ! affirma le prêtre avec bonté.

Bérengère leva les yeux vers la bienveillante figure.

— Oh ! vous, mon parrain, vous êtes toujours content. Vous personnifiez l'indulgence.

— Eh ! qui ne serait content de toi ? dit l'abbé d'une voix bourrue.

Elle hocha gravement la tête, ce qui fit ruisseler ses boucles avec un bruit doux.

— Moi...

— Toi ? Et pourquoi donc, grands dieux !

Elle eut un petit air entendu :

— Oh ! je ne suis pas parfaite, allez !

— Il ne manquerait plus que ça, riposta-t-il gaiement.

Là-dessus, dans un grand froissement de jupes, elle s'envola sous la capote.

— Hue ! Patachon !

A son tour, la vieille voiture s'ébranlait sur la piste lumineuse où l'ombre des arbres traçait des stries régulières.

Penchée hors de son abri, la jeune fille eut un joyeux : « Au revoir, mon parrain, A bientôt ! » en agitant son mouchoir au bout de sa manchette de dentelle.

L'abbé d'Etchebarne resta un moment immobile à contempler la tache noire et cahotante de la voiture qui s'éloignait sur le chemin.

— Chère petite, murmura-t-il, soucieux, tandis qu'une ride profonde creusait son beau front intelligent, elle n'est pas faite pour l'existence qui l'attend. Je souhaite que ma vieille amie puisse quelque chose pour elle.

* * *

— Il est rudement gentil, mon parrain, se disait la jeune fille aux boucles grises, tandis que le trot pacifique de Patachon l'entraînait tout doucettement, sur la route veloutée de lune. De tous les d'Etchebarne, c'est certainement lui le plus sympathique. Oh ! le baron est très cordial aussi, bien qu'un peu moqueur, et la baronne m'a aimablement accueillie. Mais Rosine...

Ici, les réflexions de Bérengère changèrent de cours.

— Rosine était bien belle, ce soir. Après tout, les femmes qui sont si belles peuvent être indifférentes et même hautaines. On ne leur en tient pas rigueur.

Elle renversa la nuque sur le dossier de son siège, et, son chapeau la gênant, elle l'enleva d'un geste preste. L'odeur voluptueuse de la nuit s'glissait jusqu'à elle. Les cils clos, la bouche entr'ouv elle l'aspirait comme elle eût fait d'une fleur.

Tout à coup, elle se prit à sourire.

— Je me demande ce qu'aurait dit sœur Sacramento si elle m'avait vue danser ce soir, si follement, dans mes larges jupes. Elle m'aurait sûrement envoyée me confesser.

Elle croisa ses deux bras sur sa poitrine et huma plus fort le souffle de la nuit.

— Sœur Sacramento n'entend rien à la joie de vivre. Dieu ! que c'était bon de tourner dans cette musique ! Il me semblait que mes talons avaient des ailes...

Elle fredonna un air de *paso doble,* très rythmé, très nuancé, et le refrain mourait à peine sur ses lèvres quand le véhicule s'engagea dans l'allée de Rovel.

— On est déjà arrivés, Basile ?

Elle penchait au dehors sa tête bouclée.

(à suivre)

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

BALE
Ecole de commerce Widemann
Langue allemande
Cours sup. de commerce
Enseignement rapide et approfondi
Entrée : janvier.